

DEPARTEMENT : ARDECHE
COLLECTIVITE : CHASSIERS

ARRETE N°AR 2025 075
du 01 août 2025

**Portant réglementation de la circulation
et du stationnement
Au village - Place Pardoën
Commune de CHASSIERS**

Le Maire de la Commune de CHASSIERS,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;

Vu la représentation du "cinéma sous les étoiles" le 14 Août 2025 à 21h30, place Pardoën, organisée par l'association Grand Ecran et la municipalité.

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation du "cinéma sous les étoiles", le stationnement sera interdit sur la place Pardoën du jeudi 14 août 12h00 au vendredi 15 août 2025 à 8h.

La signalisation sera assurée par la commune de CHASSIERS.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié par tous les moyens en usage dans la commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie de LARGENTIERE, qui est chargée de son exécution.

Fait à CHASSIERS, le 01 août 2025.

Le Maire, Hélène MOUTERDE,

